

Bingo ! L'histoire de la laïcité

La laïcité en France a une longue histoire.

Quand le pays faisait partie de l'Empire romain, le christianisme devint la religion de l'Empire, environ 300 ans après la vie et la mort de Jésus. Peu à peu, toutes les autres **convictions**, **polythéistes**, **athées**, agnostiques, furent interdites à l'exception du judaïsme qui était toléré.

Quand Clovis était **roi**, il avait une religion *polythéiste*, puis il devint aussi **chrétien**. Depuis lors et jusque-là Révolution Française, pendant plus de 1000 ans, les *rois* étaient *chrétiens* et la plupart des habitants aussi. Il y avait aussi des habitants qui avaient une autre religion : ils étaient *juifs*.

Mais des centaines d'années après Clovis, les *rois* chassèrent les *juifs* du royaume : ils n'avaient plus le droit d'habiter en France.

Les habitants furent alors obligés d'être tous *chrétiens*. Mais, même parmi les *chrétiens*, tout le monde ne croyait pas exactement la même chose et il y a des *rois* qui firent la guerre aux *chrétiens* qui n'avaient pas les mêmes croyances qu'eux. Il y eut aussi des guerres entre les **catholiques** et les **protestants**. Puis un *roi*, *catholique*, Louis XIV, persécuta les *protestants* puis les chassa du royaume.

En 1789, lors de la Révolution française, des représentants des habitants se rassemblèrent : ils écrivirent un texte qui affirmait que "les hommes naissent libres et égaux". C'est « la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** ».

Dans ce texte, ils affirment que chaque personne sera à présent libre de choisir ses *convictions*, c'est-à-dire d'avoir n'importe quelle religion, ou d'être *athée*, ou bien d'être agnostique. C'est ce qu'on appelle la **liberté de conscience**. Ils déclarent aussi qu'il n'y aura plus d'avantages à avoir telle ou telle croyance. Tout le monde a les mêmes droits et les mêmes devoirs. C'est ce qu'on appelle l'**égalité**.

Après cette *déclaration*, ces deux principes de liberté et d'*égalité* n'étaient pas toujours **respectés**, et des injustices étaient commises. Certains n'acceptaient pas que des personnes qui ne soient pas chrétiennes, comme les *juifs*, puissent être des *citoyens* comme les autres.

C'est plus de 100 ans après la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, en 1905, que fut votée une loi nommée « la **loi de séparation** des Eglises et de l'Etat ». Dans cette loi, l'Etat s'engage à protéger la *liberté de conscience* de tous les Français, mais aussi leur **liberté de culte**, le droit de pratiquer leur religion, à leur manière. L'Etat n'est plus lié à aucune *conviction* : il n'a pas de religion, il n'est ni *athée*, ni agnostique, car il est l'Etat de tous les *citoyens* et ne doit privilégier personne. Il assure l'*égalité* de tous les *citoyens*, qu'ils soient religieux, *athées* ou agnostiques.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la *Déclaration des droits de l'homme* et la *Loi de séparation* des Eglises et de l'Etat ne furent pas *respectées*. Des personnes au pouvoir ont affirmé que l'Etat était lié au christianisme : les *juifs* n'eurent plus les mêmes droits que les autres *citoyens*, et beaucoup de *juifs* furent déportés dans des camps d'extermination. Après la guerre, il fut écrit dans la loi la plus importante du pays, appelée la **Constitution**, que l'Etat français est laïque. Cela signifie que toutes les lois qui sont votées doivent *respecter* les libertés de conscience et de culte et l'*égalité* de tous les *citoyens*, quelle que soit leur *conviction*.